

SEANCE DU 19 FEVRIER 2014

L'an deux mil quatorze, le 19 février , le Conseil Municipal de la commune de COUZOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Claude DENIMAL-CLIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 février 2014

PRESENTS : DENIMAL-CLIN Jean-Claude, PEYRONNENC Odette, Raymond DOUMER LAUBIE Nadine, LAGARDE Claude, LAGARDE Dominique, RIVIERE Sandrine, Christophe VIERSOU

ABSENT : Pascal VIDAL

SECRETAIRE DE SEANCE : Sandrine RIVIERE

1 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Raymond DOUMER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013, dressé par Monsieur Jean-Claude DENIMAL-CLIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1 - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Constata, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- 3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- 4 - Vote et arrête les résultats définitifs

2 - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2013 :

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris la journée complémentaire ;
- 2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le Receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3 - AFFECTATION DU COMPTE DE RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 :

